



L'ALLIANCE
CFE UNSA ÉNERGIES
Enedis

La lettre de l'administratrice salariée d' ENEDIS

Lettre #11 – 3 octobre 2022

De la transition énergétique au futur des réseaux,
Enedis au cœur des enjeux de la transition énergétique



Éclairer



Protéger



Avancer



... avec **Isabelle CHEVALIER**

ÉCLAIRER
PROTÉGER
AVANCER

De la transition énergétique au futur des réseaux, Enedis au cœur des enjeux de la transition énergétique ?

Le dernier rapport du **GIEC** publié l'été dernier confirme les scénarios alarmistes de l'accélération du réchauffement climatique. Les conférences pour le climat se succèdent, appelant les États à agir en adoptant des objectifs contraignants. Ainsi en France, la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte** vise la neutralité carbone en 2050.

L'électricité est appelée à jouer un rôle essentiel dans l'atteinte de ces objectifs, tant en ce qui concerne la production électrique avec le

développement des énergies renouvelables, que par l'électrification des usages tels que la mobilité électrique. **Ces objectifs placent les réseaux de distribution d'électricité au cœur de la transition énergétique.**

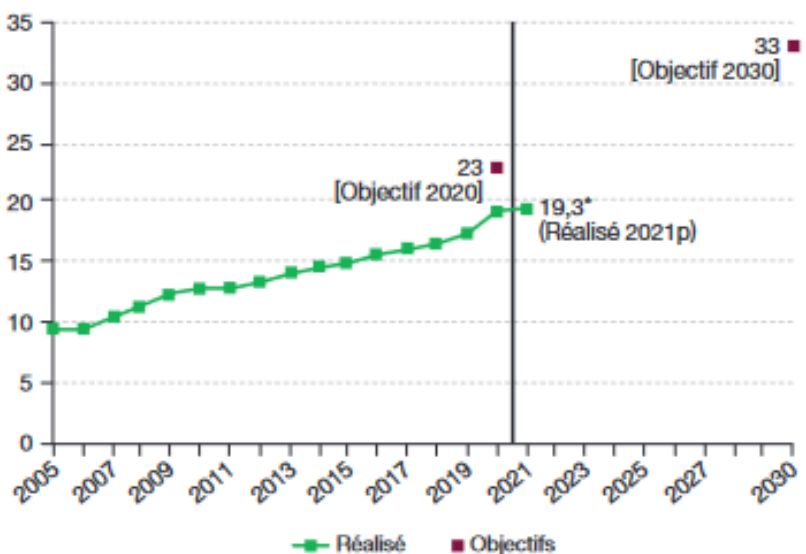
Avec l'innovation dans les smart grids en particulier, la décarbonation de l'économie accélère la transformation d'Enedis. D'autant que l'appel à la sobriété donne un rôle clé au compteur communicant.

En France, des énergies renouvelables en développement rapide, mais pas assez !

L'objectif **d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie** a été porté à 33 % à l'horizon 2030 par la loi relative à l'énergie et au climat de 2019.

En France, la part des énergies renouvelables a déjà progressé de 10 points depuis 2005 et a atteint 19,3 % de la consommation finale brute d'énergie en 2021, en deçà de la trajectoire fixée à 23 % par les objectifs européens en 2020.

Graphique 1 : part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie et objectif 2030
En %



p : données provisoires susceptibles d'être révisées.
 Note : l'objectif 2020 est issu de la directive 2009/28/CE et remis à la Commission européenne à l'été 2010. L'objectif 2030 est issu de la loi relative à l'énergie et au climat de 2019.
 * À partir de 2021, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est calculée selon la directive (UE) 2018/2001. La part d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie atteint 19,3 % en 2021 avec la nouvelle méthodologie, contre 19,2 % avec l'ancienne méthodologie, la différence étant attribuable à l'ajout du froid renouvelable (voir méthodologie). Le changement de méthodologie est matérialisé par la droite noire verticale.
 Champ : métropole et DROM.
 Source : calculs SDES



Les usages de l'électricité en développement rapide : de la mobilité électrique à la rénovation énergétique des bâtiments avec les pompes à chaleur.



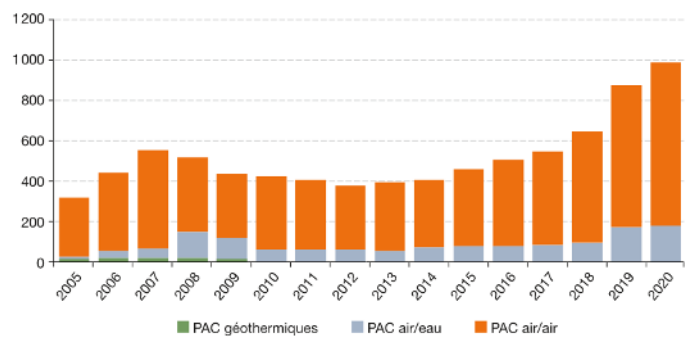
Mobilité électrique

La mobilité électrique se développe : le million de véhicule électrique & véhicule hybride rechargeable est atteint, et l'on comptait 65 642 points de charge accessibles au public raccordés au réseau fin août 2022. Cependant, l'objectif annoncé par le gouvernement fin 2020 était de **100 000 points de charge ouverts au public à fin 2021 !!**

Rénovation énergétique

Autre impact de la décarbonation de la société, les pompes à chaleur remplacent progressivement les chaudières à fioul et les vieilles chaudières gaz. Ainsi, le parc de pompes à chaleur (PAC) installées en France continue de croître, principalement sur le segment des appareils air-air. La production de chaleur renouvelable à partir de pompes à chaleur s'établit à 38 TWh en 2020, en hausse de 11 % sur un an, à climat constant.

VENTES ANNUELLES DE POMPES À CHALEUR (PAC) INDIVIDUELLES
En milliers d'appareils

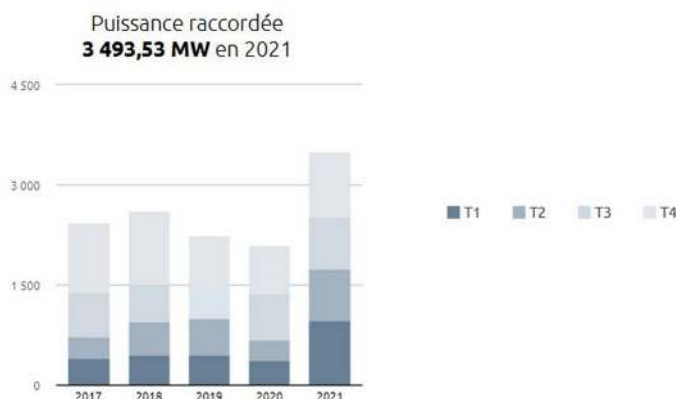


Champ : France métropolitaine.
Source : SDES, d'après PAC & Clim'info

Info spéciale Tarif Agent : peuvent être concernés par une réduction des avantages en nature les salariés utilisant une pompe à chaleur pour le chauffage. Renseignez vous auprès du contrat de travail.



Au cœur de ces évolutions, le réseau de distribution d'électricité, véritable colonne vertébrale de la transition énergétique place Enedis en position d'apporteur de solutions aux territoires.



En 2021, ce sont 3,5 GW d'installations de production qui ont été raccordés au réseau d'Enedis essentiellement portée par l'essor du photovoltaïque avec 2,4 GW installés, un record !



Conséquence pour Enedis, le nombre de raccordements s'envole



Le nombre de raccordements effectués par Enedis a explosé au cours de ces derniers mois et la progression va encore s'accélérer. Comme l'a rappelé Marianne Laigneau le 27 septembre dernier au congrès de la FNCCR, « (...) aujourd'hui, on a 560 000 sites de production renouvelable connectés au réseau de distribution. Il faut qu'on raccorde deux fois plus de renouvelables chaque année dans les trois-quatre ans qui viennent (...) ».

Un projet de loi pour accélérer la cadence



Le 26 septembre dernier, la Ministre de la transition énergétique a présenté un projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Celui-ci fait suite au paquet réglementaire engagé cet été pour débloquer près de 10 GW de projets. Il matérialise l'ambition portée par le Président de la République de **diviser par deux les délais de réalisation des projets d'énergies renouvelables**. Parmi les mesures figure l'accélération du raccordement des projets au réseau électrique.

Cela nécessitera une augmentation significative et durable des moyens internes pour faire face à cette hausse d'activité !

En synthèse

La décarbonation passe par l'électrification de notre société. Qu'il s'agisse de raccorder la production renouvelable, de développer les nouveaux usages de l'électricité ou de favoriser la sobriété énergétique grâce au pilotage de sa consommation avec Linky, **la transition énergétique place Enedis au cœur des modèles énergétiques de demain**. Enedis innove pour rendre possible ce futur fait de flexibilité, d'autoconsommation collective, mais également de raccordements intelligents et de colonnes horizontales.

En conséquence, ce sont 96 milliards qui seront investis sur la période 2022 / 2040 (source : M. Laigneau le 27 septembre dernier, congrès de la FNCCR). Le montant est important et témoigne de

la prise en compte des enjeux de la transition énergétique. **Cela devra également se traduire par des embauches en nombre pour soutenir cette trajectoire.**

Pour autant, ce montant est-il à son juste niveau ? Puisque dans le même temps, le réseau doit se renforcer rapidement pour faire face aux impacts du réchauffement climatique et assurer la continuité du service public de la distribution d'électricité.

“

Je vous donne rendez-vous dans la prochaine lettre pour aborder le sujet de la résilience des réseaux de distribution d'électricité et des investissements réseaux. ”

”

Isabelle CHEVALIER